

## BUDGET PRIMITIF 2019

### Note synthétique

(art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le SDIS de Loire-Atlantique est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est seul compétent pour la gestion des hommes et des moyens affectés aux missions de secours.

#### I- Eléments de contexte

##### Population totale de Loire-Atlantique (en nb d'habitants)

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 (recensement 2014) <sup>1</sup>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (recensement 2015) <sup>2</sup>	Variation 2017 / 2018	
1.382.766	1.400.585	+ 17.819	+ 1,3 %

##### Activité opérationnelle

Type d'intervention	2017	Variation 2016 / 2017
Secours à personnes	49.498	+ 6,5 %
Incendie	6.408	+ 2,0 %
Accidents voie publique	5.960	+ 4,7 %
Opérations diverses	4.105	- 5,7 %
<b>Total</b>	<b>65.971</b>	<b>+ 5,0 %</b>

#### II- Le budget par grands postes

##### Section de fonctionnement

*En milliers d'euros – hors doubles comptes*

Dépenses	BP 2019	N/N-1	Recettes	BP 2019	N/N-1
Charges de personnel	76.726	+ 2,1 %	Contribution incendie du Département	51.793	- 0,9 %
PFR	130	-67,5%	Participation du Département à la PFR	130	-67,5%
Dépenses de gestion	12.617	+ 0,9 %	Contributions communes et EPCI	48.104	+ 1,0 %
Frais financiers	1.120	- 4,7 %	Autres recettes	1.477	+ 0,7 %
Subventions	722	- 2,8 %	Reprise sur provisions	11	NS
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>91.315</b>	<b>+ 1,5 %</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>101.515</b>	<b>- 0,3 %</b>
Dotations aux amortissements	11.888	+ 4,9 %	Recettes d'ordre	1.688	NS
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>103.203</b>	<b>+ 1,4 %</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>103.203</b>	<b>+ 1,4 %</b>

<sup>1</sup> Décret 2016-1986 du 30 décembre 2016

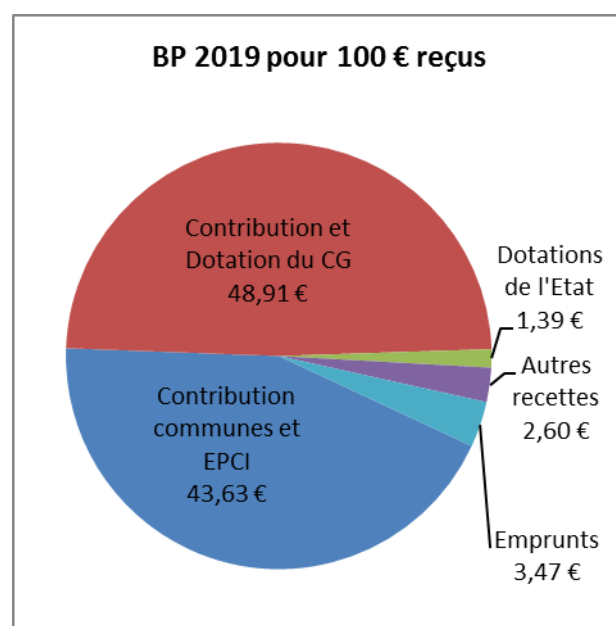
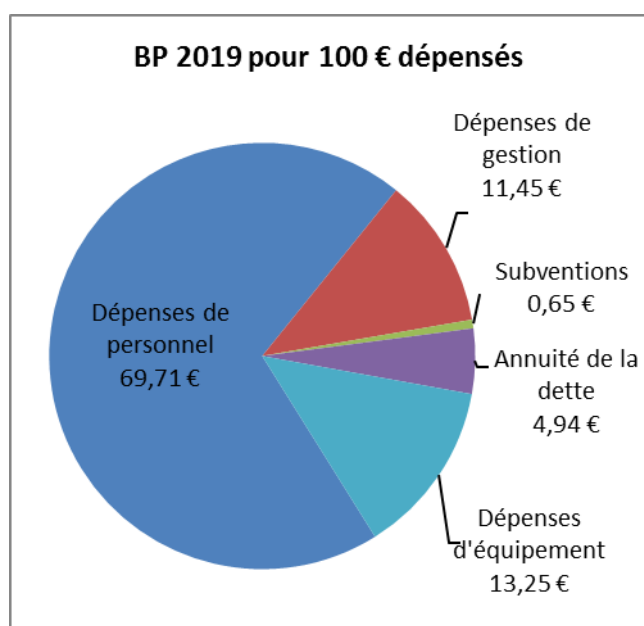
<sup>2</sup> Décret 2017-1873 du 29 décembre 2017

## Section d'investissement

En milliers d'euros – hors doubles comptes

Dépenses	BP 2019	N/N-1	Recettes	BP 2019	N/N-1
Dépenses d'équipement	14.608	+44,9%	Fonds de compensation de la TVA	1.454	+ 6,3 %
			Dotation du département	2.000	+100,0%
			Remboursement CIR Pornic	1.457	-
Remboursement du capital	4.323	+ 2,1 %	Emprunt	3.820	-
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>18.931</b>	<b>+32,2%</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>8.731</b>	<b>+31,5 %</b>
Dépenses d'ordre	1.688	NS	Recettes d'ordre	11.888	+ 4,9 %
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20.619</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20.619</b>	

Le budget primitif 2019 a vocation à permettre la mise en œuvre des orientations stratégiques en poursuivant l'objectif d'atteindre un effectif budgété moyen de 1.135 agents contre 1.125 au budget primitif 2018 ainsi que le démarrage d'investissements importants (Centre de formation et d'entraînement, CIS Pornic).



### III- Les engagements pluriannuels

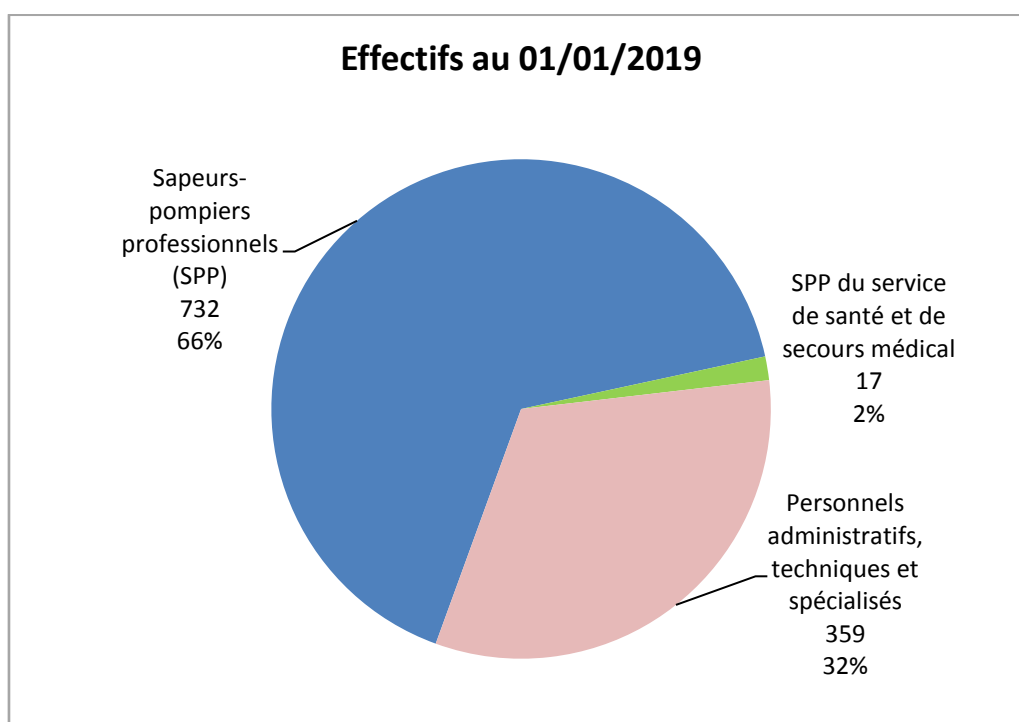
Le SDIS de Loire-Atlantique a mis en œuvre une gestion des opérations pluriannuelles des dépenses d'équipement selon les mécanismes des autorisations de programmes.

Le stock d'autorisations de programme s'élève à 42,6 M€ dont 4,8 M€ reste à financer sur l'exercice 2019 et 26,8 M€ sur les exercices suivants.

#### IV- Les indicateurs financiers

<b>Stock de dette (BP 2019 hors emprunt d'équilibre)</b>	36.287.500 €
<b>Epargne brute (ou CAF)</b>	10.188.800 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	10,0 %
<b>Epargne nette</b>	5.865.800 €
<b>Taux d'épargne nette</b>	5,8 %
<b>Capacité dynamique de désendettement (hors emprunt d'équilibre) (en années de CAF)</b>	3,6

#### V- Les effectifs



Les effectifs permanents dont la répartition est présentée ci-dessus sont complétés par 3.553 (statut SPV unique) sapeurs-pompier volontaires (SPV) qui participent aux missions de secours du SDIS et sont indemnisés en fonction du temps qu'ils consacrent à l'activité de SPV.